

Mobilité douce et active : les professionnels demandent des mesures fortes pour faire respecter la loi

Avec les beaux jours et la sortie du confinement, un souffle de liberté gagne les villes, mais également un sentiment d'impunité d'une minorité d'utilisateurs d'engins de mobilité douce.

Face au comportement irresponsable de certains qui mettent en danger le partage de la voie publique, La FP2M (Fédération des Professionnels de la micro-mobilité) demande aux pouvoirs publics de faire respecter la loi et de sanctionner ceux qui enfreignent le code de la route.

S'il est un fait établi que les mobilités douces et actives (engins de micro-mobilité et vélos) apportent une vraie solution au désengorgement des villes, à la décarbonisation des transports, et répondent au besoin des actifs pour se rendre sur leur lieu de travail, une minorité d'utilisateurs continue de mettre en danger les usagers de la voie publique.

Alors que la FP2M, aux côtés d'autres associations, est engagée dans l'information sur le code de la route et la prévention par des actions d'envergure sur toute la France, il est aujourd'hui capital que les pouvoirs publics prennent la mesure de leur responsabilité et fassent respecter la loi.

"Nous ne pouvons plus accepter que les mauvais comportements d'une minorité ne soient pas sanctionnés et ternissent l'image de ceux pour qui la mobilité douce est la seule réponse pour se déplacer dans le contexte actuel. Les professionnels mettent tout en œuvre de leur côté pour accompagner les nouveaux usages des EDPM, dont la trottinette électrique. Les EDPM font partie du code de la route au même titre que les voitures. Les dangers existent pour les utilisateurs comme pour les usagers de la route victimes des comportements irresponsables de certains utilisateurs, quel que soit l'engin utilisé. Alors pourquoi n'existe-t-il pas à ce jour de campagne de communication incisive sur le sujet comme cela peut être le cas pour les automobilistes (exemple : téléphone au volant, alcool ou encore excès de vitesse) ?" s'interroge Fabrice Furlan, Président de la FP2M. "Nous demandons que des mesures concrètes soient prises, aussi en termes de sanction. Un retour en arrière sur les mobilités douces dans les villes n'est pas envisageable ou serait à l'encontre de toutes les politiques mises en place tant au niveau écologique que sociétal. Ensemble, public, privé, faisons en sorte d'accompagner ce changement positif pour tous.", conclut-il.

La FP2M, en co-pilotage avec l'Association Prévention Routière est engagée dans un Tour de France sur la sensibilisation et la prévention autour de la micro-mobilité dans le cadre du programme Mobiprox, avec au total près de 200 dates pour couvrir toutes les régions d'ici 2022.

Un Communiqué de presse sur les dates et villes programmées jusqu'en octobre 2021 sera disponible prochainement.